



GRAND
Circuit

NOS COMMUNAUTÉS AMÉLIORENT LA VILLE

**Hellio vous présente les actions d'efficacité
énergétique à destination du secteur de la santé**

Opérations d'économies d'énergie et retours d'expérience

hellio

Hellio Solutions, acteur de la référence de la maîtrise de l'énergie en France depuis 2008

- Pionnier du marché des économies d'énergie en France (métropole et Outre-Mer),
- Déléguataire du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)

Du conseil à la réalisation des travaux garantis dans leur performance, en passant par la prise en charge administrative et financière : Hellio apporte des solutions simples, sur-mesure et se positionne comme un interlocuteur unique pour répondre aux enjeux de maîtrise de l'énergie du secteur de la santé.

hellio





Quiz - Question

Combien de bâtiments environ regroupe le secteur de la Santé ?

- A. 6 000
- B. 18 000
- C. 36 000



Quiz - Question

Combien de bâtiments environ regroupe le secteur de la Santé ?

- A. 6 000
- B. 18 000
- C. 36 000**

Cette approximation comprend les établissements sanitaires (6 000) et les établissements médico-sociaux (30 000)



Quiz - Question

Quelle part le chauffage et la climatisation représentent dans la consommation totale du secteur hospitalier ?

- A.** 40 %
- B.** 60 %
- C.** 72 %



Quiz - Question

Quelle part le chauffage et la climatisation représentent dans la consommation totale du secteur hospitalier ?

- A. 40 %
- B. 60 %**
- C. 72 %



Établissements de santé : quelles solutions ?

Établissements de santé :

Réputés comme étant des espaces difficiles à chauffer, plusieurs types de travaux sont envisageables :

- Pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau
- Isolation thermique par l'intérieur/l'extérieur
- Isolation de toiture
- Installation de VMC double-flux / simple-flux
- Installation d'un système de gestion technique du bâtiment
- Raccordement à un réseau de chaleur
- Calorifugeage des réseaux hydrauliques



Établissements de santé : quelles solutions ?

Clinique : exemple de réalisation





Établissements de santé : quelles solutions ?

Clinique : exemple de réalisation

- + Isolation de toiture : **96 000 €**
- + Récupération de chaleur sur tour aéroréfrigérante : **144 860 €**
- + Système de régulation sur un groupe de production de froid permettant d'avoir une haute pression flottante : **45 900 €**
- + Système de régulation sur un groupe de production de froid permettant d'avoir une basse pression flottante : **9 730 €**
- + Système de variation de vitesse sur compresseurs : **10 540 €**
- + Système de variation de vitesse sur ventilateurs : **2 200 €**
- + Isolation de points singuliers : **129 800 €**
- + Rénovation de l'éclairage extérieur avec bonification CPE* : **17 715 €**
(Rénovation de l'éclairage extérieur sans bonification CPE : 11 810 €)
- + Installation d'horloges astronomiques avec bonification CPE* : **19 995 €**
(Installation d'horloges astronomiques sans bonification CPE : 13 330 €)



Établissements de santé : quelles solutions ?

Témoignage : Hôpital Necker AP-HP

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

hello

de façon à limiter le reste à charge

Ces opérations nous permettent d'économiser de l'énergie

1:51 / 2:49



Établissements de santé : quelles solutions ?

Décret BACS : régulation et pilotage des usages énergétiques

Décret BACS : notre assistance à maîtrise d'ouvrage

Le décret BACS oblige certains bâtiments tertiaires, avant le 1er janvier 2025, à disposer d'un système d'automatisation et de contrôle tel qu'un dispositif de Gestion Technique du Bâtiment (GTB). Celle-ci permet de mieux maîtriser les consommations énergétiques, et participe à l'atteinte des objectifs du décret tertiaire.

La mise en place d'une GTB, ou l'amélioration de la GTB existante, est éligible au financement des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).

Nos équipes accompagnent les assujettis dans cette opération.





Décret BACS : régulation et pilotage des usages énergétiques

Rendu obligatoire pour un grand nombre de bâtiments tertiaire dans le cadre du Décret BACS, l'acquisition ou l'amélioration d'un système de GTB fait l'objet de financements bonifiés.

Élargissement aux bâtiments assujettis au Décret Tertiaire (dont la puissance nominale utile pour le chauffage et la climatisation est supérieure à 70 kW)

Ces systèmes performants permettent notamment l'optimisation des usages liés :

- au chauffage
- à l'eau chaude sanitaire
- au refroidissement/climatisation
- à l'éclairage
- aux auxiliaires



Décret BACS : régulation et pilotage des usages énergétiques

Pour toutes les opérations engagées entre le 29/10/2022 et le 31/12/2023, les propriétaires et exploitants de bâtiments de santé pourront obtenir des financements multipliés par :

- 2 pour l'acquisition d'un système de gestion technique du bâtiment
- 1,5 pour l'amélioration d'un système existant de gestion technique du bâtiment*

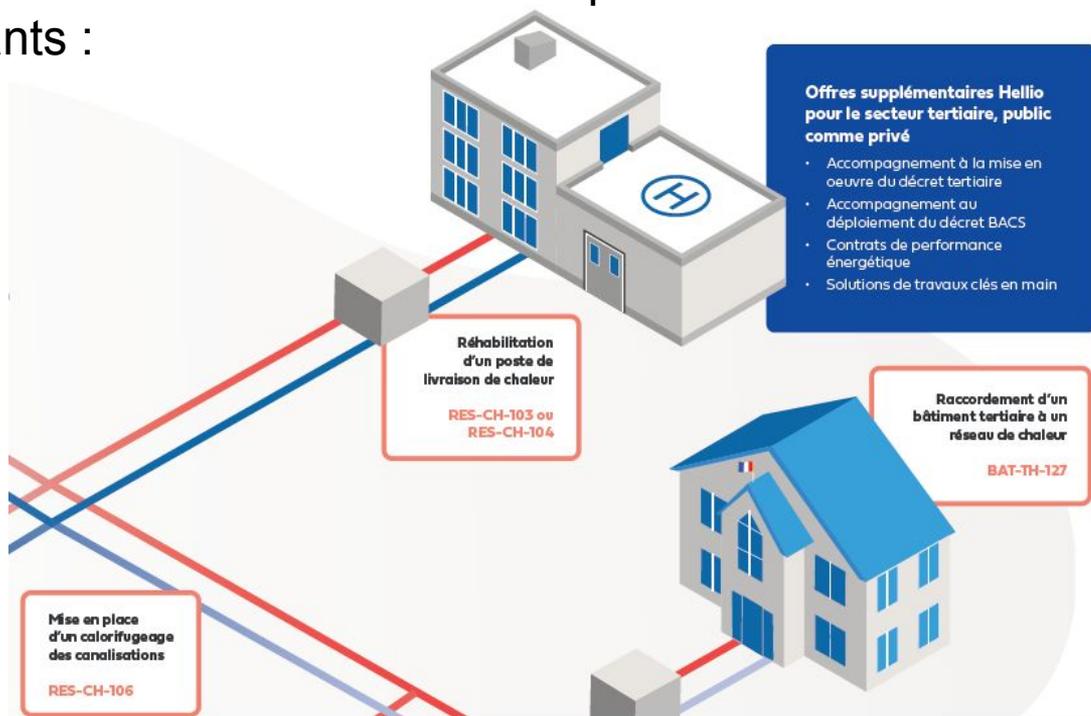
**selon les modalités prévues à la norme NF EN ISO 52120-1 : 2022*



Établissements de santé : quelles solutions ?

Raccordement à un réseau de chaleur :

Les énergies renouvelables ou de récupération au service du confort des occupants :





HELLIO : Acteur de référence de la maîtrise de l'énergie en France depuis 2008

Nos chiffres clés

€
205 M

de chiffres d'affaires en 2019.


1 300

collectivités qui nous font confiance


65 000

logements rénovés


230

salariés en 2020


4,5 M

de foyers conquis par nos offres


12 000

professionnels partenaires

GEO ÉNERGIE & SERVICES : une équipe expérimentée



17

ingénieurs énergéticiens



5

techniciens supérieurs



18

ans d'expérience



4

agences en France
Paris, Bordeaux, Poitiers,
Nantes

Un bureau d'études qualifié





Contacter Hellio

hellio

Ulysse BOSSUET

Responsable

Développement - Secteur Tertiaire

07 85 20 16 09

ubossuet@hellio.com

